



Anne-Caroline GAUTHIER
Psychologue spécialisée en neuropsychologie
31 rue Théodore de Banville
06100 Nice
Tél : 07 69 38 65 07
Mail : acg.neuropsych@gmail.com

N°RPPS : 10009044016
N°SIRET : 91888648200028

Les différentes étapes du bilan « mémoire »

L'objectif du bilan mémoire est de contribuer au dépistage et au diagnostic des pathologies du vieillissement, notamment la maladie d'Alzheimer. Il peut également servir à faire une évaluation du fonctionnement cognitif de l'adulte dans divers contextes : AVC, épilepsie, trouble de l'usage de l'alcool, etc.

Le tarif du bilan est de **300 €**, payables au choix :

- **en une fois** (lors de la première séance) ;
- **ou deux fois** : 50% lors de la première séance, 50% lors du deuxième rendez-vous (entretien de restitution).

Les moyens de paiement acceptés sont les **chèques, virements, espèces et cartes bancaires**.

1^{er} rendez-vous (*durée : environ 2H30-3H*)

1) L'entretien préalable (*durée : environ 45 minutes*)



Lors de cet entretien, nous **analysons ensemble votre demande** et les raisons de votre venue à mon cabinet. Il me permet de comprendre vos besoins et de **déterminer les modalités du bilan** que je vais vous proposer. Il est également l'occasion de retracer votre histoire de vie et de réunir les données biographiques et médicales utiles au bilan.

La **présence d'un.e accompagnant.e** (conjoint, enfant, etc.) est possible au cours de cet entretien pour avoir un autre éclairage sur les difficultés éventuelles que vous rencontrez au quotidien.

Vous devrez apporter à cette occasion les **comptes-rendus médicaux et des autres examens (orthophonique, neuropsychologique...) déjà réalisés**, ainsi que **l'ordonnance et/ou le courrier du médecin** s'il y en a.

À la suite de l'entretien, le bilan est réalisé.

2) Le bilan neuropsychologique (*durée : environ 2 heures*)



À ne pas oublier pour la réalisation du bilan mémoire : vos lunettes de vue, appareils auditifs, etc.

L'accompagnant.e ne peut assister au bilan.



Le bilan est réalisé à l'aide de **tests psychométriques** et éventuellement de **questionnaires**. Le choix des outils utilisés dans un bilan est toujours à l'appréciation du psychologue.

Le bilan peut si nécessaire avoir lieu sur deux sessions, en cas de fatigabilité importante du patient par exemple.

2^{ème} rendez-vous : L'entretien de restitution (*durée : 1 heure maximum*)

L'entretien de restitution du bilan, qui a lieu **au minimum 15 jours après le premier rendez-vous**, me permet :

- de vous en **expliquer les résultats** ;
- de vous **exposer mes conclusions** ;
- de répondre à toutes vos **questions**.

Un temps à la fin de cet entretien est consacré à de la **psychoéducation**, qui vise à informer les patients et leurs proches sur les troubles afin d'y faire face et de les prendre en charge au mieux.



Le compte-rendu écrit vous est envoyé à la suite de la consultation. Il s'adresse à vous ainsi qu'aux autres professionnels de santé. Je peux le transmettre à votre médecin traitant si vous le souhaitez.

À la suite du bilan, des séances d'accompagnement psychologique et de stimulation cognitive peuvent être proposées.